

# L'Impôt sur le revenu

## Corrigé



### 2.1. Les impôts de Monsieur Picard

#### Exercices

1. Le revenu imposable de Monsieur Picard est de 37 000 euros. Pour obtenir le revenu net imposable, on procède à un abattement de 10 %.

$$37\,000 - (37\,000 \times \frac{10}{100})$$
$$\text{ou } 37\,000 \times 0,9 = 33\,300$$

Le revenu net imposable après abattement de Monsieur Picard est de 33 300 euros.

Célibataire, son nombre de part est donc égal à 1. Son quotient familial est de 33 300 euros (33 300 : 1).

2. Pour la tranche [9 690 ; 26 764] il paiera 2 390 euros :

$$(26\,764 - 9\,690) \times \frac{14}{100} = 17\,074 \times \frac{14}{100} = 2\,390,36$$

Pour la tranche [26 764 ; 71 754] il paiera 1 960 euros :

$$(33\,300 - 26\,764) \times \frac{30}{100} = 6\,536 \times \frac{30}{100} = 1\,960,80$$

Il paiera donc un impôt sur le revenu de 4 350 euros (1 seule part) :

$$2\,390 + 1\,960 = 4\,350$$

3. Le taux moyen d'imposition est donc d'environ de 11,75 % :

$$\frac{4\,350}{37\,000} \times 100 \approx 11,75$$

### 2.2. Les impôts de Monsieur et Madame Lamoureux

#### Exercices

1. Le revenu net imposable après abattement du couple est de 40 500 euros :

$$45\,000 \times 0,9 = 40\,500$$

Le nombre de parts du foyer fiscal est de 3 donc le quotient familial est de 13 500 euros (40 500 : 3).

2. Pour la tranche [9 690 ; 26 764] le couple paiera 533 euros :

$$(13\,500 - 9\,690) \times \frac{14}{100} = 3\,810 \times \frac{14}{100} = 533$$

Monsieur et Madame Lamoureux paieront donc, par part, 533 euros soit un impôt sur le revenu de 1 599 euros (3 parts) :

$$533 \times 3 = 1\,599$$

3. Le taux moyen d'imposition est donc d'environ 3,55 % :

$$\frac{1\,599}{45\,000} \times 100 \approx 3,55$$

### 2.4. Les impôts de Madame Philip

#### Réponse

Comme l'impôt est progressif (par tranche de revenu) et non proportionnel (à la totalité du revenu), il est toujours plus avantageux de déclarer davantage. Madame Philip devra payer 30 % d'impôt non pas sur la totalité mais sur 3 580 euros (30 000 - 26 420). Par conséquent, après impôt sur le revenu, il lui restera plus que ce qu'il lui restait auparavant.

